



***Déclaration liminaire CFDT
au Comité Technique central des DDI
du 23 avril 2022***

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce CT du monde d'avant les élections présidentielles nous laisse présager un monde d'après sous le signe du changement dans la continuité ou plutôt de l'aveuglement dans la continuité.

L'exemple le plus frappant est le SGCD, aucune remise en question, aucun retour en arrière si ce n'est des irritants annoncés... irritants connus et dénoncés par les organisations syndicales depuis l'idée même de création de ces services. Mais puisque cela ne marche pas, vous avez décidé de continuer quoi qu'il en coûte, quoi qu'il en coûte.

Puisque nous parlons de coût, parlons pouvoir d'achat... Celui des agents de la fonction publique et des agents des DDI est mis à rude épreuve. Il fut un temps où un sou était un sou, le gel du point d'indice depuis 10 ans a transformé ce sou en demi sou, le compte n'y est pas, le compte n'y est plus. L'annonce par la ministre de la transformation et de la fonction publique d'une revalorisation à venir de la valeur du point d'indice était attendue et réclamée par la CFDT depuis des années. Ce sera une bonne nouvelle si cette revalorisation est à la hauteur des attentes. Et pour la CFDT elle n'épuisera pas le sujet, puisque nous demandons également que s'ouvrent des négociations sur les carrières et les rémunérations, et sur la légitime reconnaissance due aux agents publics.

Ce comité technique sera également l'occasion de préparer les élections dans les DDI de fin d'année. L'occasion est trop belle de comparer l'évolution des effectifs de ces 10 dernières années. Depuis que M Macron est de près ou de loin au pouvoir les DDI ont perdu plus de 25 % de leurs agents, ce n'est pas énorme, c'est monumental, c'est tristement impressionnant.

Le plus regrettable est que cette baisse du nombre d'agents n'est pas en adéquation avec la baisse des missions... mais l'État a répondu à tout en contractualisant la fonction publique. Dans un contexte budgétaire dégradé s'agissant du recrutement d'agents publics force est de constater que certaines missions sont dégradées soit faute de capacités de recrutement comme dans les SGCD, soit faute d'attractivité financière sur des compétences bien plus rémunérées dans le privé comme dans les métiers liés à l'informatique.

Les DDI quant à elles n'ont ni le recrutement, ni les contractuels et sont mises en demeure de faire toujours plus de missions avec une érosion constante des moyens humains. Cette quadrature du cercle se compète avec les missions urgentes et non anticipées qui se surajoutent

à des charges de travail excessives. Nous ne citerons qu'à titre d'exemples : la mobilisation épuisante des agents des DDPP du fait du Brexit ou encore de l'explosion des cas de grippe aviaire qui conduisent inexorablement les agents vers l'épuisement professionnel. Ce type de situation, qui se répète avec une fréquence toujours plus rapide, permet à la CFDT de pointer le paradoxe qui veut que les ministères de tutelle chargent toujours plus la barque alors que la prévention des risques psychosociaux est écartelée entre de pseudos moyens ministériels et la responsabilité du MI dans l'accompagnement des agents des DDI.

Nous souhaitons également évoquer avec vous un problème soulevé depuis de nombreux mois, un problème bien irritant également, celui concernant la restauration pour les agents CCRF. Le dialogue social a été aux abonnés absents et une fois de plus des décisions ont été prises unilatéralement en mettant les agents et les services gestionnaires devant le fait accompli.

Tandis que dans une direction les agents CCRF disposant d'un RIA découvraient du jour au lendemain que la subvention versée diminuait, dans une autre, dépourvue de RIA à proximité, ils se voyaient octroyer un système archaïque de tickets papiers à utiliser dans un nombre très limité de restaurants conventionnés avec la préfecture. Ce système vient en remplacement d'une carte de paiement créditée de titres restaurants dématérialisés utilisable auprès de nombreux prestataires de restauration sur place ou à emporter. Enfin, une autre direction attend toujours qu'une solution soit trouvée, deux mois après la fermeture de leur restaurant administratif.

Bien que pour certains agents CCRF, et grâce aux interventions de la CFDT, le montant de la subvention dans un premier temps diminué ait pu être rétabli, et que pour d'autres le versement des titres-restaurants sur leur carte de paiement ait été maintenu dans l'attente d'un état des lieux complet, d'autres attendent toujours qu'une offre de restauration leur soit proposée...

La demande de la CFDT est simple : instaurer un véritable dialogue social avec les décideurs sur le sujet et trouver des solutions acceptables sans que les agents soient perdants.